



FÉVRIER 2021

MAGAZINE TRIMESTRIEL | NUMÉRO 13

aggloinfos

DURANCE LUBERON VERDON
AGGLOMERATION

Allemagne-en-Provence
Brunet
Cobières-en-Provence
Entrevennes
Esparron-de-Verdon
Gréoux-les-Bains
La Brillanne
Le Castellet
Manosque
Montagnac-Montpezat
Montfuron
Oraison
Pierrevert

Puimichel
Puisson
Quinson
Riez
Roumoules
Saint-Laurent-du-Verdon
Saint-Martin-de-Brômes
Sainte-Tulle
Valensole
Villeneuve
Vinson-sur-Verdon
Volx

RE-DÉCOUVREZ VOTRE AGGLO AU FIL DES PAGES

Vos élus
communautaires

Que gère l'Agglo ?

Les projets

dlv
Durance Luberon Verdon
AGGLOMERATION

PAGE 3 — ÉDITO

- **Le mot du Président**

PAGE 4 — INSTITUTION

- **Comprendre l'Agglo**

PAGE 5 ET 8 — COMPÉTENCES

- **L'urgence environnementale**
- **Le développement économique**

PAGE 6 ET 7 — TROMBINOSCOPE

- **Les élus communautaires**

PAGE 8 — COMPÉTENCES (SUITE)

- **Le réseau culturel**
- **Le défi des transports**
- **Et aussi : eau et assainissement ; jeunesse et éducation**

PAGE 9 — BUDGET

- **Interview du Président DLVA**

PAGE 10 ET 11 — GRANDS PROJETS

- **Centre aqualudique : objectif 2023**
- **Innovation et transition énergétique : du bio-méthaniseur à Hygreen Provence**

Édito



À l'heure d'écrire ce premier édit en tant que Président de DLVA, je perçois avec vous que le monde que nous avons connu est en pleine mutation. Personne n'est ménagé quel que soit son âge ou sa situation. Mais une chose est sûre, même si l'avenir se dessine encore en pointillé, je ne souhaite pas me résoudre au défaitisme. Depuis mon élection je m'appuie régulièrement sur le mot « résilience ». Plus qu'un mot, c'est un principe que votre Agglomération, dans sa politique publique, doit appliquer pour maintenir, quelque soit les circonstances, les services qui vous sont dûs. Je souhaite donc avancer avec résilience mais aussi avec confiance. La confiance que les élus communautaires m'ont accordée en m'élisant à ce poste. Sachez que, comme j'ai pu le leur dire, cette confiance m'honore autant qu'elle m'engage. Le fait que, pour la première fois, nous ayons décidé à la majorité de confier la présidence à un élu qui ne soit pas Manosquin, ne traduit en aucun cas une volonté de vindicte à l'égard de la ville centre, à laquelle l'Agglomération doit beaucoup. Elle traduit en revanche une volonté collective de changement de mode de gouvernance. L'objectif étant que chacun d'entre nous connaisse l'utilité de notre Agglomération, afin de se l'approprier. J'ai conscience que la visibilité de DLVA doit être renforcée. Depuis des années, en effet, nous travaillons beaucoup, mais nous n'avons pas été en capacité de le faire savoir ! Si bien que DLVA reste pour beaucoup une grande inconnue. Nous devons désormais mettre en place les conditions pour que notre Agglomération soit connue et reconnue par nos concitoyens. « DLVA » : quatre lettres pour symboliser un territoire où l'on apprend, travaille, circule, se détend, achète... où l'on vit, tout simplement. Et où l'on vit plutôt bien. C'est précisément dans cette optique que s'inscrit ce numéro de l'AggloInfos. Au fil des pages, nous vous proposons donc de faire, ou refaire connaissance. Aussi bien avec les élus de DLVA, qu'avec ses compétences. Car il est important que chacun sache que derrière ce mot, « compétence », il y a avant tout une offre de services disponibles de manière identique pour 62 000 personnes : ramassage et traitement des ordures, culture, transports... Je n'oublie donc pas qu'une agglomération, c'est un espace où chacun défend un territoire au service des communes et au bénéfice des habitants. Notre développement économique ne pourra donc continuer à se faire que de manière solidaire. DLVA, ce n'est donc pas qu'une agglomération. C'est votre Agglomération. C'est notre Agglomération. La réussite des projets qu'elle porte n'aura de valeurs que si elle est partagée. Et c'est précisément pour toutes ces raisons que j'ai tenu à placer ce premier édit sous le signe de la confiance.



Jean-Christophe PETRIGNY

Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon



Durance Luberon Verdon
Agglomération

Hôtel d'Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
04100 Manosque

04 92 70 34 00
communication@dlva.fr

www.dlva.fr

COMPRENDRE L'AGGLO

DLVA, c'est quoi ?

DDLVA, signifie « Durance Luberon Verdon Agglomération ». C'est une communauté d'agglomération, c'est-à-dire un « Établissement public de coopération intercommunale » (EPCI), qui regroupe 25 communes. 24 sont situées dans les Alpes-de-Haute-Provence et une (Vinson-sur-Verdon) dans le Var. Le territoire de DLVA a une superficie de 846 km² et compte 62 000 habitants, soit près de 40% de la population du département de Alpes-de-Haute-Provence.



Carte du territoire

DLVA, comment ça marche ?

Comme toutes les communautés d'agglomération, DLVA est administrée par un conseil communautaire. Ses membres sont les conseillers communautaires. Ils sont élus par les conseils municipaux des communes membres. Chacune dispose au minimum d'un siège. Aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges.

Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante de DLVA ; il équivaut au conseil municipal d'une commune. 60 personnes, représentant les 25 communes membres, le composent : 1 président ; 15 vice-présidents ; 2 conseillers communautaires délégués et 42 conseillers communautaires. Ce sont eux qui définissent les grandes orientations pour le territoire de l'agglomération dans le cadre de leurs compétences.

Le conseil communautaire a été mis en place lors de la séance du 9 juillet 2020 où le Président et les 15 vice-présidents ont été élus.

Le conseil se réunit régulièrement en séance publique. C'est l'organe le plus important puisque c'est là que les élus votent le budget, ainsi que tous les projets, qui ont été préalablement examinés en commission et en bureau délibératif.



Session du Conseil Communautaire

DLVA, à quoi ça sert ?

L'objectif d'une Communauté d'Agglomération est d'établir un « espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

DLVA exerce donc, de plein droit, à la place des communes membres, les missions suivantes, compétences obligatoires : le développement économique, l'aménagement du territoire, le programme local de l'habitat, la politique de la ville ; des compétences optionnelles : les voiries d'intérêt communautaire, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la culture et des compétences facultatives : la jeunesse et l'éducation, l'éclairage public. Lire également en pages 5 et 8.

L'urgence environnementale

Le ramassage des ordures est pris en charge par DLVA qui assure la collecte et le traitement des déchets. Un réseau de déchetteries est également accessible gratuitement dans de nombreuses communes (liste complète et horaires d'ouverture sur dlva.fr).

Et si la Communauté d'Agglomération a décidé d'intégrer la gestion des déchets au sein du service environnement, ce n'est pas un hasard. Cela signifie que ce qui guide ses décisions, c'est précisément le respect de l'environnement.

L'installation et la gestion des points d'apport volontaires (où sont disposées les colonnes de tri) sont au cœur du système puisque c'est à partir de là que les déchets peuvent être recyclés. Et quand on recycle du verre, du plastique ou de l'aluminium, on a un impact positif sur l'environnement. D'abord parce qu'on économise les ressources naturelles.

Ensuite parce qu'on diminue l'enfouissement et, donc, la TGAP, (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Sachant que cette taxe, qui était à

Le développement économique

Avec plus de 6 000 entreprises et 22 000 emplois, qui représentent un chiffre d'affaire de l'ordre de 3 milliards d'euros, le territoire de DLVA est un véritable poumon économique. La Communauté d'Agglomération joue donc un rôle majeur en matière de développement et d'aménagement du territoire.

L'objectif est notamment d'accueillir et de favoriser l'épanouissement des entreprises, en lien avec les filières de l'énergie, des senteurs et saveurs, du tourisme et du thermalisme. Pour ce faire, DLVA entretient, requalifie et modernise ses 16 zones d'activités.

Concrètement, il s'agit de remettre à niveau des infrastructures vieillissantes qui ne correspondent plus toujours à des secteurs en mutation. Elle travaille également à l'extension des parcs d'activités existants, ou à la création de nouvelles zones, à chaque fois que cela est possible.

DLVA bénéficie pleinement de la proximité du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) de Cadarache, et du projet international ITER.



Points d'apport volontaire (PAV)

moins de 10 euros la tonne il y a peu, approche actuellement les 30 euros. Et elle atteindra 64 euros en 2025.

L'objectif est donc de diminuer l'enfouissement de 50% d'ici 2025. C'est désormais un impératif environnemental et financier.

À noter enfin, toujours dans le domaine environnemental, que DLVA est en charge de l'entretien et de la rénovation de l'éclairage public. L'objectif est de remplacer les anciennes installations par des équipements qui éclairent plus et consomment moins. Une politique de sensibilisation aux économies d'énergie est également menée, afin d'éteindre ou de réduire l'intensité lumineuse la nuit.



Manosque - Zone d'activités

Elle est également à l'origine de la création de l'Eco-Campus Provence où elle a développé, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, une offre de formation en lien avec ces secteurs innovants. Installé à Sainte-Tulle, le campus peut accueillir jusqu'à 400 alternants par an.

Le tourisme

Enfin, DLVA s'appuie sur son office du tourisme Communautaire, à Gréoux-les-Bains, pour gérer un réseau d'information et de promotion qui s'appuie sur les structures d'Oraison, Manosque, Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains, Valensole, Riez, Allemagne-en-Provence, Esparron-de-Verdon et Quinson.



Jean-Christophe PETRIGNY
PRÉSIDENT
Vice-Président du Département (04)
1^{er} Adjoint au Maire de **Saint-Martin-de-Brômes**



Pascal ANTIQ
Premier Vice-Président
délégué aux affaires juridiques et assurances
Conseiller municipal de **Manosque**



Claude CHEILAN
2^e Vice-Président
délégué aux Transports,
Mobilités et déplacements
Maire de **Vinon-sur-Verdon**



Vincent ALLEVAR
3^e Vice-Président
délégué à la Collecte et traitement
des déchets des ménages et assimilés
1^{er} Adjoint au maire d' **Oraison**



Paul AUDAN
4^e Vice-Président
délégué au Tourisme
Maire de **Gréoux-les-Bains**



Gérard AURRIC
5^e Vice-Président
délégué aux Ressources Humaines
et Relation avec les Communes
Maire de **Valensole**



Jérôme DUBOIS
6^e Vice-Président
délégué à l'Aménagement
du territoire, développement durable et
politique énergétique
Maire de **Voix**



Gilles MÉGIS
7^e Vice-Président
délégué à la GEMAPI,
Gestion des eaux pluviales
urbaines et Plan massif
Maire de **Roumoules**



Serge FAUDRIN
8^e Vice-Président
délégué à l'Eau et
l'Assainissement, pacte fiscal et financier
Maire de **Villeneuve**



Caroline PAOLASSO
9^e Vice-Présidente
déléguée à la
Politique de la Ville
Conseillère municipale de **Manosque**



Jean-Luc QUEIRAS
10^e Vice-Président
délégué à l'Equilibre
social de l'Habitat
Maire de **Sainte-Tulle**



Jean-Guillaume D'HERBÈS
11^e Vice-Président
délégué à l'Agriculture,
Politique locale du commerce
Conseiller municipal de **Manosque**



André MILLE
12^e Vice-Président
délégué au développement
économique
Maire de **Pierrevert**



Sandra FAURE
13^e Vice-Présidente
déléguée à la Culture
Conseillère municipale de **Manosque**



Jean-Claude CASTEL
14^e Vice-Président
délégué au SIG, Systèmes d'Informations, Bâtiments
communautaires et éclairage public
Maire de **Corbières-en-Provence**



Lise RAOULT
15^e Vice-Présidente
déléguée à la Prévention
de la délinquance
Conseillère municipale de **Manosque**

LES VICE-PRÉSIDENTS

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS



Pierre FISCHER
Montfuron
Conseiller Communautaire
délégué à l'aménagement
et au développement rural
Maire



Béatrice GARCIA
Voix
Conseillère
Communautaire déléguée
à l'Enfance et la Jeunesse
Adjointe au Maire



Alex PIANETTI
Allemagne-en-Provence
Maire



Francis BÉRARD
Brunet
Maire



Daniel BLANC
Entrevennes
Maire



Guy BURLE
Esparron-de-Verdon
Maire



Michèle COTTRET
Gréoux-les-Bains
Adjointe au Maire



Jean-Charles BORGHINI
La Brillanne
Maire



Benoît GOUIN
Le Castellet
Maire



Alain DEMOULIN
Manosque
1^{er} Adjoint au Maire



Ismail EL OUADGHIRI
Manosque
Adjoint au Maire



Camille GALTIER
Manosque
Maire



Laurent GARCIA
Manosque
Adjoint au Maire



Patrick GARNON
Manosque
Conseiller Municipal



Christian GIRARD
Manosque
Conseiller Municipal



Odile GUIGON-CAUVIN
Manosque
Conseillère Municipale



Renaud HONDE
Manosque
Conseiller Municipal



Valérie LAFAY-ANGELVIN
Manosque
Conseillère Municipale



Armel LE HEN
Manosque
Conseiller Municipal



Marion MAGNAN
Manosque
Adjointe au Maire



David MARANGONI-LIKAJ
Manosque
Conseiller Municipal



Valérie PEISSON
Manosque
Adjointe au Maire



Emmanuelle PRADALIER
Manosque
Conseillère Municipale



Laurie SARDELLA
Manosque
Conseillère Municipale



François GRECO
Montagnac-Montpezat
Maire



Catherine BOLÉA
Manosque
Adjointe au Maire



Isabel GAMBA
Oraison
Conseillère Municipale



Benoît GAUVAN
Oraison
Maire



Marion MARCHAL
Oraison
Adjointe au Maire



Jean-Paul JULIEN
Pierrevert
Conseiller Municipal



Fabienne KREBAZZA
Pierrevert
Adjointe au Maire



Pierre BONNAFOUX
Pulmicel
Maire



Fabien BONINO
Pulmicel
Maire



Jacques ESPITALIER
Quinson
Maire



Christophe BIANCHI
Riez
Maire



Nadine GRILLON
Saint-Laurent-du-Verdon
Maire



Brigitte DURAND
Sainte-Tulle
Adjointe au Maire



Serge GARCIA
Sainte-Tulle
Conseiller Municipal



Delphine DELFINO
Valensole
Adjointe au Maire



Raphaël ENDERLÉ
Valensole
Conseiller Municipal



Céline BONNAFOUX
Villeneuve
Adjointe au Maire



Virginie ROUZAUD
Villeneuve
Conseillère Municipale



Maryse CABRILLAC
Vinon-sur-Verdon
1^{ère} Adjointe au Maire



Patrick OBRY
Vinon-sur-Verdon
Adjoint au Maire

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le réseau culturel

L'objectif de DLVA est à la fois de créer un réseau sur son territoire, mais également de dématérialiser certaines structures pour aller à la rencontre des habitants.

Elle est en charge de la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de tous les équipements culturels : bibliothèques et médiathèques, mais également le théâtre Jean-le-Bleu à Manosque, le théâtre Henri-Fluchère à Sainte-Tulle, le théâtre du Moulin Saint-André à Vinon-sur-Verdon, l'auditorium des Observantins au Conservatoire de Manosque, le Centre culturel et littéraire Jean Giono à Manosque, ...

Ce réseau passe également par le soutien à la soixantaine d'associations culturelles existantes, sans oublier la gestion de l'enseignement artistique via l'école pluridisciplinaire d'Oraison et le conservatoire à rayonnement départemental de Manosque.

Politique de la ville

Sur le territoire de DLVA, la politique de cohésion urbaine et sociale concerne prioritairement deux quartiers de la ville de Manosque : le secteur « Centre-Ville - Saint-Lazare - Trinque d'Isnard », et l'arc « Serret - Plantiers - Aliziers ». Les actions, qui visent la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie, se déclinent au travers d'appels à projets annuels.

Eau et assainissement

Le service de distribution d'eau potable intègre la production, le transport et le stockage de l'eau. Sur le territoire de DLVA, cette compétence est exercée en régie publique et en délégation de service public avec la SAUR et SUEZ.

La Communauté d'Agglomération gère également l'assainissement qui comprend la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ; mais aussi l'élimination des boues.

Le défi des transports

Un des gros chantiers de DLVA a été de mettre en place un réseau de transports à l'échelle du territoire : le Trans'Agglo.

La délégation de service public, liée à la compétence « transport », a été renouvelée il y a un an. La société Transdev assure donc ce service public, ouvert à toute personne titulaire d'un titre de transport, et qui permet de relier les 25 communes de DLVA. L'objectif est, en effet, qu'il y ait une égalité de traitement, afin que tous les habitants de l'Agglomération aient droit à un service similaire avec un prix similaire.

DLVA continue d'ailleurs de travailler à l'optimisation de ce service qui, sans jamais perdre de vue les besoins des usagers, s'inscrit dans un contexte économique et environnemental contraint.

À noter que 11 bus pourront prochainement rouler grâce au gaz produit par le futur méthaniseur, en attendant la production d'hydrogène vert dans le cadre d'Hygreen (lire également en pages 10 et 11).

Deux conseils citoyens ont d'ailleurs été créés (un par secteur) afin que chacun puisse participer à la définition des orientations.

Jeunesse et éducation

DLVA finance le relais d'assistantes maternelles et participe au fonctionnement de l'École internationale, située à Manosque. De nombreux projets sont en cours comme l'opération « Envol » qui vise les 16-25 ans dans la construction d'une politique jeunesse dont DLVA est l'acteur majeur.

La Mission locale 04 a reçu une subvention de 62 000 €, signal fort de DLVA dans le soutien à la jeunesse.

À suivre...

Dans le prochain numéro de l'AggloInfos, un gros plan sur les 15 délégations de DLVA et leur Vice-Président.



INTERVIEW DU PRÉSIDENT DLVA

« Du budget de transition à la transition environnementale »

Jean-Christophe Petigny, Président de la Communauté d'Agglomération DLVA décrypte les grandes lignes du budget. Il dessine ainsi les principales orientations d'un territoire qui doit notamment accélérer sa transition environnementale.

Le budget de l'Agglomération a été présenté, et voté, deux semaines, après votre élection à la tête de la Communauté d'Agglomération : quelles en sont les grandes lignes ?

Notre budget est relativement stable. DLVA présente des finances saines avec un taux d'endettement très faible. Cela nous permet de traverser, sans trop de difficultés, un contexte sanitaire à la fois complexe et coûteux. On estime que l'impact financier de la crise actuelle se chiffrera à 1,5 million d'euros pour l'année 2020, et à 1,6 million pour 2021.

Il y a d'une part l'achat de masques et de gel hydroalcoolique, le remboursement de spectacles ou encore la participation aux deux fonds de solidarité pour les entreprises (départemental et régional)... Mais on enregistre aussi des pertes de recettes, comme le non-encaissement de la taxe dite « versement-transport » (à hauteur de 750 000 euros) alors que l'on a fait le choix de maintenir ce service pendant le confinement, notamment pour les personnels hospitaliers. Le ralentissement de l'activité touristique a également fait fondre la taxe de séjour...

Les recettes ont donc stagné et, dans le même temps, certaines dépenses ont augmenté et risquent de continuer à grimper...

Oui, et c'est notamment le cas des dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères avec une forte augmentation des tarifs appliqués par les prestataires.

Aujourd'hui, nous sommes face à un double enjeu, environnemental et financier. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer une étude sur la réorganisation de la filière.

Avec plus de 400 kilos de déchets par habitant (par an), nous faisons clairement partie des mauvais élèves... Aujourd'hui, notre système de ramassage collectif ne favorise pas le tri. L'impact est donc négatif, aussi bien financièrement qu'écologiquement.

Derrière la question budgétaire, il y a donc aussi un choix politique majeur en matière de transition environnementale.

Pourquoi avez-vous qualifié cet exercice de « budget de transition » ?

La transition est liée à un contexte dans lequel nous devons maintenir les investissements prévus et relancer la commande publique, sans mettre de côté la solidarité territoriale. Nous maintenons donc les grands projets structurants (centre aqualudique, liaisons Linem-Lisem...), nous ne touchons à aucun taux d'imposition, ni aux subventions des associations, qui avaient été fixées et votées avant la crise sanitaire. Nos finances sont actuellement suffisamment saines et solides pour assumer sereinement ces choix.

Mais nous devons rester prudents pour l'avenir. Nous sommes conscients que nous devons « verdir » notre budget en fléchissant les principaux investissements sur des programmes environnementaux (hydrogène vert, éclairage public, stations d'épuration, gestion des ressources en eau...). C'est pourquoi nous travaillons à la co-construction d'un projet de territoire : un projet auquel tout le monde pourra participer, et dont le fil rouge sera nécessairement environnemental.

BUDGET
73 364 302 €

FONCTIONNEMENT
59 661 500 €

INVESTISSEMENT
13 702 802 €



Centre aqualudique Objectif 2023

Le chantier du futur centre débutera en 2021 : les travaux de voirie dès le premier trimestre puis, dans le courant de l'été, le bâtiment lui-même. La livraison est programmée pour début 2023.

Avant de définir le nombre de couloirs, la longueur du bassin ou, pourquoi pas, la température de l'eau, les élus de DLVA ont longtemps discuté de... DLVA ! Autrement dit, d'un équipement qui se doit de répondre aux besoins des 25 communes membres.

Une année de consultation du tissu associatif et scolaire a été nécessaire afin de mettre sur pied un projet fédérateur. « *Sondage, rencontres, réunions et révisions du projet ont en effet ponctué la phase d'étude avec, toujours, le souci de la cohésion territoriale* », rappelle Jean-Christophe Petrigny, Président de DLVA et porteur du projet depuis son lancement.



Aujourd'hui, à quelques mois du démarrage des travaux, les choses sont à la fois claires et précises. La piscine sera construite sur une parcelle de 16 000 m² : elle sera composée d'un bassin sportif intérieur de 25 mètres avec 8 couloirs de nage (soit une surface de 252 m²) et de gradins de 250 places. Un second bassin intérieur, de 325 m², sera dédié à l'apprentissage et aux familles, et sera équipé pour accueillir les bébés nageurs. Toujours à l'intérieur, on trouvera une zone dédiée aux jeux d'enfants.

Un bassin extérieur de 250 m² (équipé d'un sas aquatique de 20 m²), permettra de se baigner toute l'année, quelle que soit la température de l'air ! Le projet comporte enfin, toujours à l'extérieur, un espace bien-être et un espace de jeux aquatiques, de 200 m² chacun.

Le futur équipement, qui verra le jour dans la ZAC de Chanteprunier, à Manosque, sera desservi par une nouvelle voie, particulièrement structurante pour la zone, puisqu'elle permettra à terme de rejoindre la RD 4096 au niveau du rond-point de Pimarlet.

Concrètement, il s'agit de relier la zone où est installé le centre Leclerc, sans avoir besoin d'emprunter l'avenue de la Libération, grâce notamment aux rénovations de voiries effectuées, par DLVA, dans le cadre de la Linem (Liaison Nord-Est de Manosque), en direction de Volx et Villeneuve.

À noter que le projet de voirie a été travaillé en collaboration avec les services du Parc naturel régional de Luberon, afin de mettre en œuvre un aménagement vertueux, dans la lignée du bâtiment lui-même.

L'accessibilité du futur centre aqualudique compte parmi les points forts d'un projet élaboré en concertation avec le milieu scolaire, afin que tous les élèves des écoles des 25 communes puissent profiter de la piscine ! Cette volonté, qui répond à l'objectif de l'État de favoriser l'apprentissage de la natation afin de lutter contre la noyade, passe d'ailleurs par des aménagements spécifiques. Le parking pourra ainsi accueillir 250 voitures et 8 bus et, au sein même de la piscine, une salle sera dédiée aux scolaires afin que les enfants ayant des longs temps de trajets puissent déjeuner ou goûter sur place.

Le budget du futur équipement est estimé à 17 millions d'euros (réévalué à 19,4 millions d'euros pour 2022) et bénéficie de nombreux concours financiers avec des subventions de la Région, de la Ville de Manosque, de l'Etat et du Département.

Innovation et transition énergétique : du bio-méthaniseur à Hygreen

Comment un outil industriel ou un projet innovant peut participer au développement du territoire? DLVA apporte un début de réponse avec deux projets majeurs de sa politique de transition énergétique : le bio-méthaniseur et Hygreen Provence.

Depuis 2015, la loi Grenelle oblige les industriels à valoriser leurs déchets organiques. Sur le territoire de DLVA, certains sont donc obligés de parcourir plus de 200 kilomètres pour être dans les clous... Mais en 2023, la loi va évoluer et l'obligation va s'étendre aux collectivités. Un constat, et des prévisions, que DLVA a inclus dans sa réflexion sur la gestion globale des déchets ; et qui l'ont convaincue de l'intérêt de construire un bio-méthaniseur sur son territoire.

Cet outil industriel sera capable de traiter 15 000 tonnes de déchets par an, dans un rayon de collecte de 100 kilomètres. Le méthaniseur sera alimenté par des déchets issus de l'agriculture, de l'industrie agro-alimentaire, des grandes surfaces et des collectivités locales. Il permettra de générer 22 GW par an de biométhane, directement injecté dans le réseau. Soit l'équivalent de la consommation de 2 000 foyers. Et afin de valoriser cette nouvelle ressource, DLVA a d'ores et déjà prévu la construction d'une station GNV (gaz naturel pour véhicules) qui alimentera notamment 11 bus de Transdev, l'opérateur local de transports en commun.

Le bio-méthaniseur, en cours de construction à côté de La Fito, à Manosque, sera mis en service fin 2022. Il s'inscrit dans une logique vertueuse, aussi bien sur le plan environnemental qu'économique. DLVA a souhaité entrer dans le capital de la société qui l'exploitera, à hauteur de 20%, aux côtés de Engie et Suez.

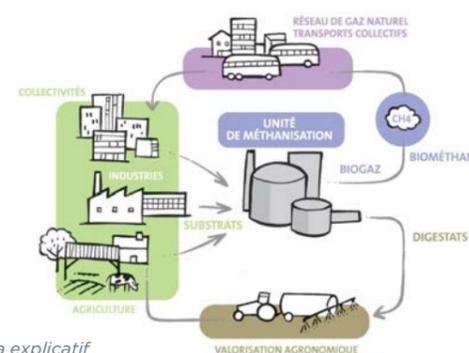


Schéma explicatif

La collectivité peut ainsi espérer un retour sur investissement à moyen terme (entre 10 et 15 ans). Elle entend surtout avoir son mot à dire sur la gestion de l'équipement, notamment au niveau des intrants (Ndlr, les déchets organiques eux-mêmes, désormais considérés comme matière première pour le méthaniseur), afin de privilégier les sources locales. Il en sera de même sur la question des odeurs, directement liée au budget alloué aux filtres utilisés ; et sur le plan d'épandage des digestats (déchets ultimes issus de la méthanisation) afin qu'ils soient utilisés pour la fertilisation des sols agricoles dans un rayon de 70 kilomètres.

Toujours dans cette optique de maîtrise de son énergie, et afin d'accompagner le territoire de DLVA vers l'autonomie énergétique, la Communauté d'Agglomération mise beaucoup sur la production d'hydrogène vert (décarbonaté) dans le cadre du projet Hygreen Provence.

Pour y parvenir, l'objectif est de combiner la production d'électricité photovoltaïque et d'hydrogène, avec une montée en puissance en trois temps. Jusqu'en 2023, il s'agira tout d'abord d'installer jusqu'à 300 hectares de panneaux photovoltaïques, d'une puissance de 120 MW, avec une production de 220 tonnes d'hydrogène. Ensuite, d'ici 2026, la surface de panneaux ira jusqu'à 300 hectares, pour une puissance de 440 MW et une production de 27 500 tonnes d'hydrogène par an. La dernière phase, d'ici 2030 ira jusqu'à 1 500 hectares de panneaux pour une puissance de 900 MW et une production de plus de 43 000 tonnes d'hydrogène vert par an. Et pour parvenir à ses fins, DLVA possède de nombreux atouts : plusieurs milliers d'hectares disponibles pour l'implantation des panneaux, un ensoleillement exceptionnel et une capacité de stockage unique en Europe grâce aux cavités salines exploitées par Géométhane.

L'hydrogène est en effet considéré comme une énergie d'avenir puisqu'elle permet de produire trois fois plus d'énergie que l'essence, sans dégager de carbone lors de son utilisation ! Sachant que le projet est également susceptible de créer jusqu'à 1 000 emplois locaux, directs et indirects.

MON AGGLO AU QUOTIDIEN

Le tri commence par des réponses sélectives

Une question sur le tri ? Le recyclage ? Les points de collecte ?

*Ayez
le réflexe !* →

www.dlva.fr